

Les indicateurs des programmes

A quoi sert l'évaluation ?

L'évaluation des programmes européens est la finalité de la remontée des indicateurs.

Outre les obligations réglementaires, l'intérêt d'évaluer est de :

- produire des connaissances sur les actions publiques et leurs effets
- juger de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience de la cohérence et des impacts des opérations financées, mesurer la performance du programme
- aider les décideurs à améliorer l'action publique (programmation en cours, prochaine programmation)

MLFSE : hotline de premier niveau pour les gestionnaires et les OI sur le FSE+ et le FTJ, notamment sur tous les sujets suivi des participants, SID

<https://klee-in-touch.fr/confluence/display/MLFPDP>

Les indicateurs des programmes

La nature des indicateurs

**Indicateurs de
réalisation**

C'est la situation des participants/entités à l'entrée des opérations =
ENTREE

Indicateurs de résultats

C'est la mesure des effets attendus et des changements de situation
sur les participants ou les entités = **SORTIE**

Indicateurs de résultats immédiats

Indicateurs de résultats à long terme

Indicateurs financiers

C'est le suivi de la programmation et de la consommation des crédits
par axe (en référence au coût total éligible certifié pour chaque axe)

Les indicateurs des programmes

Les indicateurs réglementaires

Les indicateurs de réalisation

Type d'indicateurs	Nom de l'indicateur
	Nombre total de participants ^{(1) (2)}
Statut sur le marché du travail	Chômeur, y compris chômeur de longue durée ⁽²⁾
	Chômeur de longue durée ⁽²⁾
	Inactif ⁽²⁾
	En emploi, yc indépendant ⁽²⁾
Age	Moins de 18 ans ^{(1) (2)}
	Agé de 18 à 29 ans ^{(1) (2)}
	Plus de 54 ans ^{(1) (2)}
Niveau de formation	Education primaire (CITE 0) ou premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) ⁽²⁾
	Second cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou post-secondaire (CITE 4) ⁽²⁾
	Enseignement supérieur (CITE 5 à 8) ⁽²⁾
Situation spécifique	Personne d'origine étrangère ⁽¹⁾
	Ressortissant de pays tiers ⁽¹⁾
	Minorité (y compris les communautés marginalisées, comme les Roms)* ⁽¹⁾
	Personne handicapée ⁽¹⁾
	Personne sans abri ou en risque d'exclusion ⁽¹⁾
	Habitant en zone rurale

La législation française ne permet pas de renseigner l'indicateur Minorités

(1) : Indicateurs de l'objectif spécifique L

(2) : Indicateurs du programme FTJ

Les indicateurs des programmes

Les indicateurs réglementaires

Les indicateurs entités

Nom de l'indicateur
Nombre d'administrations ou de services publics au niveau national, régional ou local bénéficiant d'un soutien
Nombre de micro, petites et moyennes entreprises soutenues, y compris les entreprises de l'économie sociale local bénéficiant d'un soutien

Les indicateurs de résultats immédiats

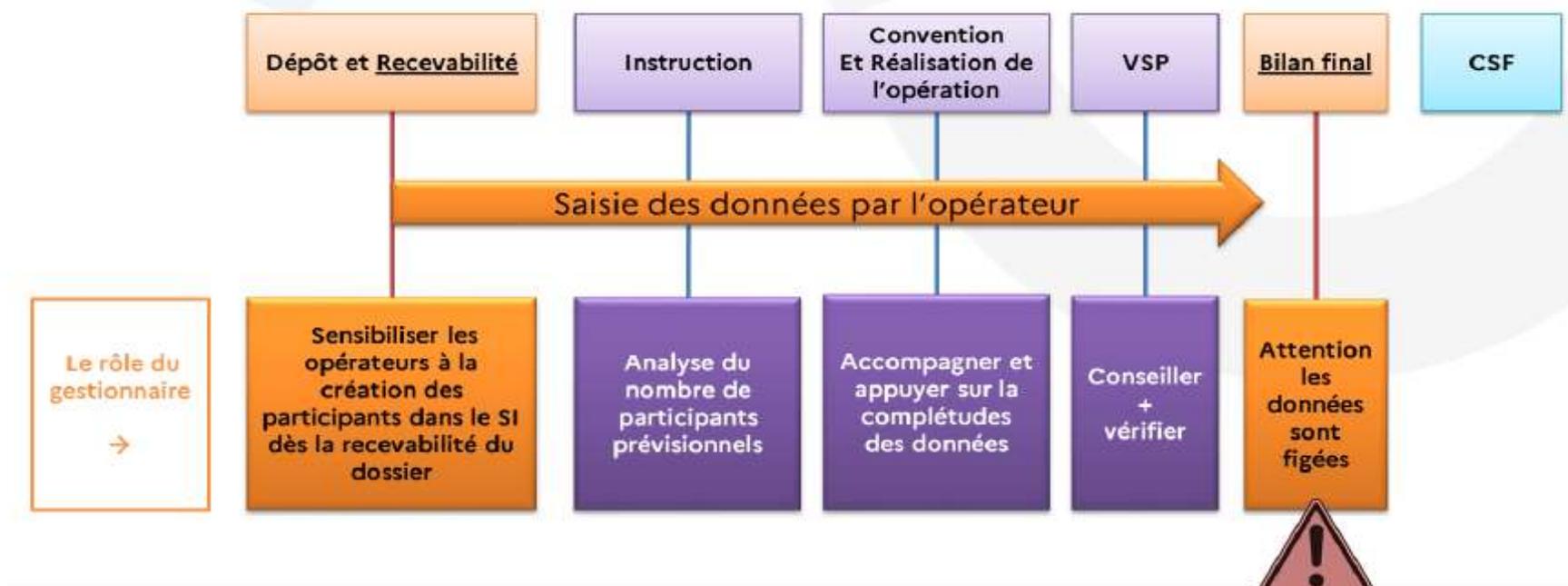
Nom de l'indicateur	Public visé eu égard à son statut à l'entrée
Participant engagé dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	Inactifs
Personne suivant un enseignement ou une formation au terme de sa participation	Tous les participants
Personne obtenant une qualification au terme de sa participation	Tous les participants
Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de sa participation	Chômeurs et inactifs

Les indicateurs de résultats à plus long terme

Nom de l'indicateur	Public visé eu égard à son statut à l'entrée
Personne exerçant un emploi, yc indépendant, 6 mois après la fin sa participation	Chômeurs et inactifs
Participant dont la situation sur le marché du travail s'est améliorée, 6 mois après la fin de sa participation	En emploi

Les obligations du bénéficiaire

- Les bénéficiaires ont la **responsabilité de la saisie** (rappelé dans les AAP et conventions)
- La qualité de la saisie des informations doit être assurée **tout au long de la chaîne**
- Dans Ma Démarche FSE +, collecte et saisie des données se font **au fil de l'eau**
- MDFSE+ = responsabilité de garantir la **sécurité** et la **confidentialité** des données



Les obligations du bénéficiaire

Deux objectifs à distinguer

L'éligibilité des participants

- Les gestionnaires vérifient en CSF sur la base du/des critères de l'éligibilité définis dans les appels à projet (soit par échantillon ou bien de manière exhaustive)
- A l'aide des pièces justificatives pour prouver l'éligibilité (CNI, inscription à un SPE, RQTH...) en fonction des critères d'éligibilité donnés dans les appels à projets

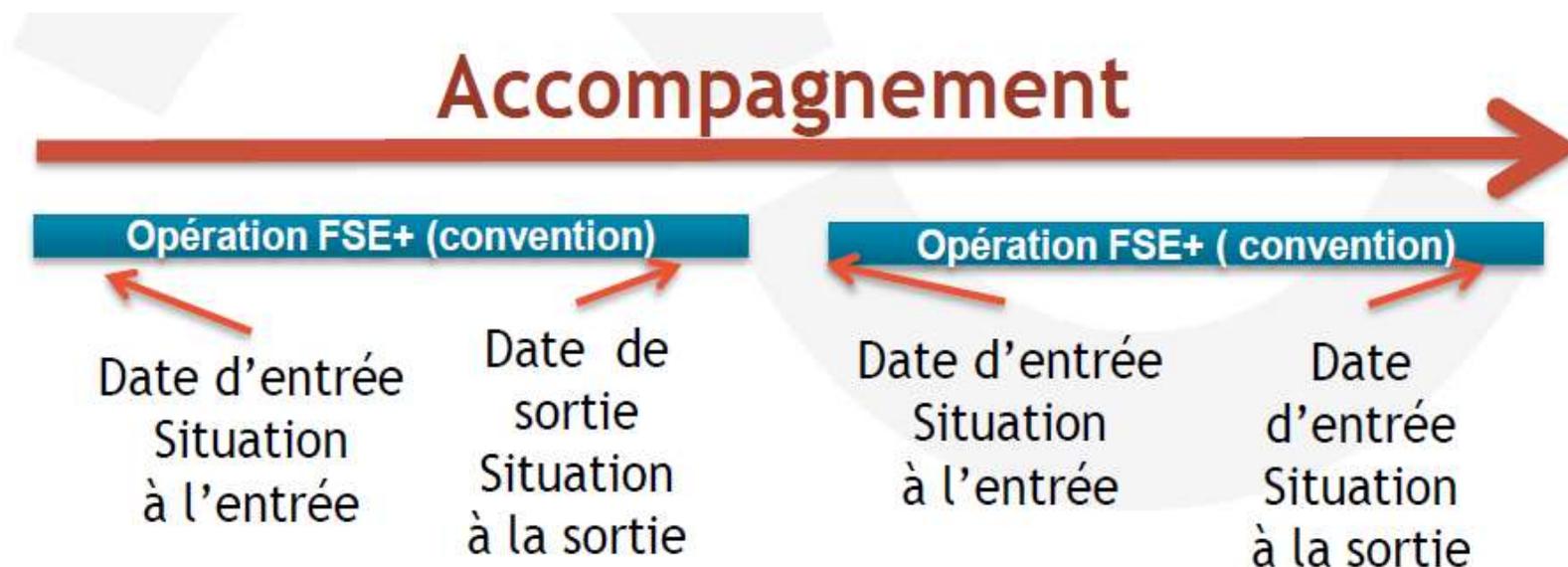
Le suivi des indicateurs

- Le suivi est déclaratif
- Pas de pièces justificatives

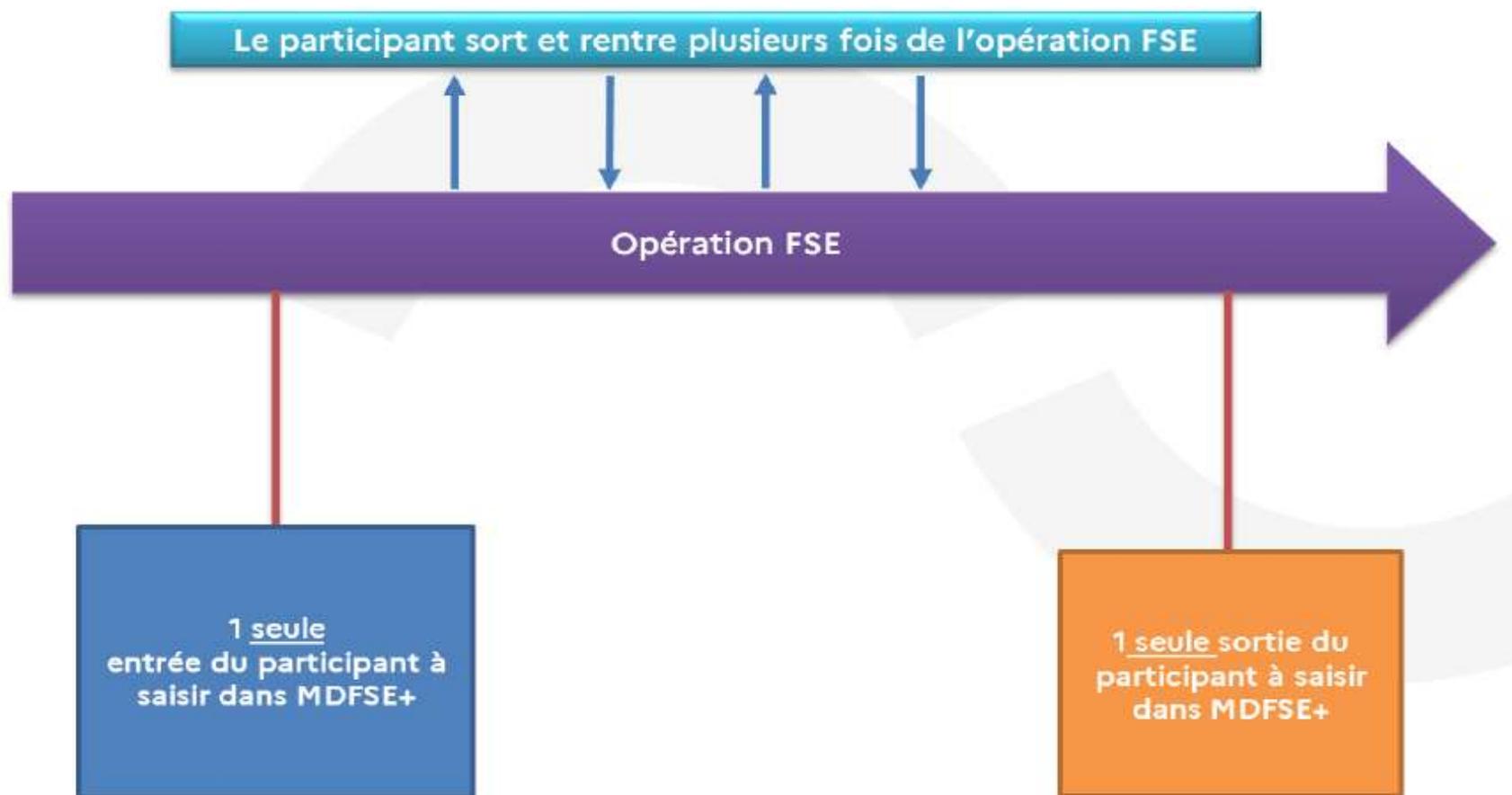
La collecte et la saisie des données liées aux indicateurs

- Participant = personne qui bénéficie directement d'une intervention du FSE+ ou du FTJ
- Un participant = une opération = un bénéficiaire

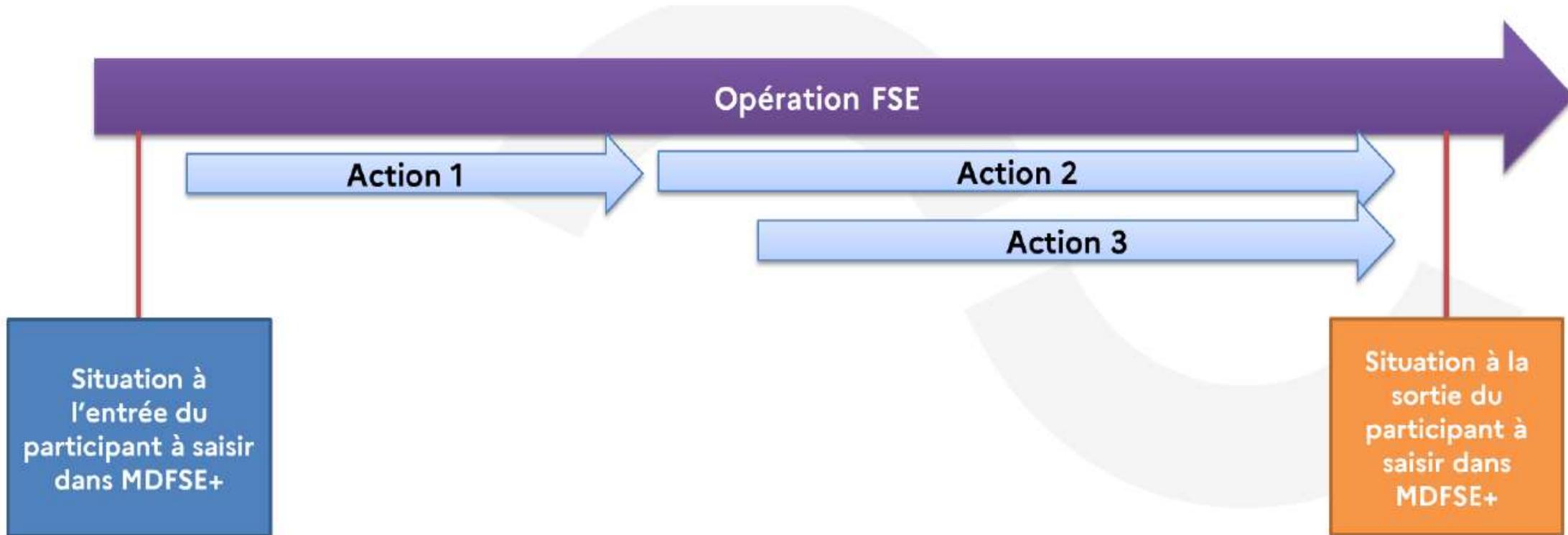
Une même
personne
physique peut
participer à
plusieurs
opérations FSE+
au même
moment



La collecte et la saisie des données liées aux indicateurs



La collecte et la saisie des données liées aux indicateurs



La collecte et la saisie des données liées aux indicateurs



Contrôler la qualité des données

La qualité des données, pourquoi?



La qualité des données est indispensable pour mesurer l'effet levier du FSE+ via le devenir des participants

Contrôler la qualité des données

Grille de contrôle de la qualité des données (à utiliser lors des VSP et des CSF)

Contrôle qualité des données relatives aux Indicateurs FSE et IEJ
Grille d'évaluation à destination des gestionnaires

Questions	Réponse	Commentaire
1. Les modalités de saisies (manuaires, et spécifiques le cas échéant, sont-elles connues et appliquées systématiquement par le bénéficiaire (fiches indicatives) ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si Non, expliquer pourquoi
2. Les consignes de collecte et saisie (guides, manuels, questions-réponses...) de la DGEFP, et de l'ON le cas échéant, sont-elles connues et appliquées systématiquement par le bénéficiaire ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
3. Si le bénéficiaire utilise un questionnaire papier, pour collecter les données participatives, celui-ci est-il conforme au modèle de la DGEFP ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
4. Si le bénéficiaire n'utilise pas de questionnaire papier pour collecter les données participatives, est-ce qu'il utilise systématiquement un logiciel spécifique ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
5. Si le bénéficiaire n'utilise ni questionnaire papier ni un logiciel spécifique, la procédure mise en place pour collecter les données participatives apparaît-elle fiable ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
6. Les données collectées sont-elles complètes pour tous les participants ?	Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
7. Est-ce que les données sont renseignées dans Ma démarche FSE régulièrement au fil de l'eau ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
8. Est-ce que le bénéficiaire a mis en place des procédures de vérifications régulières des données saisies dans Ma démarche FSE ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
9. Est-ce que des erreurs de saisie ont été constatées par le bénéficiaire ? Si oui, quelles ont été ces erreurs ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
10. Le bénéficiaire respecte-t-il ses obligations relatives à l'information et à la liberté pour les données renseignées dans Ma démarche FSE ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
11. Les agents du bénéficiaire en charge de FSE ont-ils des connaissances aux enjeux de la fiabilité des données collectées ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non	Si non, expliquer pourquoi
12. Si le bénéficiaire utilise un questionnaire papier pour collecter les données, les informations collectées sont-elles directement saisies dans Ma démarche FSE (sur 15 participants choisis au hasard au préalable) ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
13. Si le bénéficiaire utilise un système d'information ou un logiciel pour importer les données dans Ma démarche FSE, les informations disponibles dans le SI sont-elles correctement renseignées dans Ma démarche FSE (sur 15 participants choisis au hasard au préalable) ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi
14. Si le bénéficiaire utilise un système d'information ou un logiciel pour importer les données dans Ma démarche FSE, l'agent concerné a-t-il pu avoir accès aux données du SI ?	Oui, totalement Oui, partiellement Non Sans objet	Si non, expliquer pourquoi

DGEFP/DFSE / v1.0 – mars 2018

Éléments clés a minima pour un CSF, donne la compréhension du cadre

Sur la complétude et la fréquence de saisie, les données sont dans le SID

Enjeu de protection des données personnelles (informatique et liberté)

Uniquement en VSP et pour les cas d'import Excel ou usage questionnaire

Ces 3 questions visent à identifier les modes de collecte et saisie

Ces 3 questions mettent l'accent sur la qualité des procédures internes (contrôle, formation). Un point clé !

Contrôler la qualité des données

Le rapport de visite sur place

Plusieurs questions permettent d'appréhender la qualité des données

- support utilisé par le bénéficiaire
- modalités de collecte
- fréquence
- taux de complétude
- cohérence questionnaire / saisie MDFSE+
- respect de la confidentialité
- destruction des questionnaires

RGPD – les obligations du bénéficiaire

Informez de manière claire et transparente les participants dont il collecte les données, sur :

- les raisons de cette collecte de données (la finalité)
- la licéité du traitement des données
- les personnes/organismes ayant accès à ces données
- la durée de conservation des données
- les modalités selon lesquelles les personnes concernées peuvent exercer leurs droits
- le devenir des données.

Toutes ces informations sont reprises en introduction du questionnaire FSE+ / FTJ.

NB – la pratique selon laquelle un conseiller renseigne le questionnaire, ou accompagne le participant dans cette tâche, est compatible avec le RGPD.

RGPD – les obligations du bénéficiaire

Permettre aux participants, d'exercer facilement leurs droits dans la limite de la réglementation applicable :

les participants ont des droits sur leurs données : droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement.

La demande est faite directement, par le participant, à la DGEFP (les coordonnées du service sont précisées dans le questionnaire).

Cocher les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) MDFSE+ :

- elles contiennent les informations imposées par le RGPD ;
- le bénéficiaire devra confirmer en avoir pris connaissance.